



N°6 – Juillet 2015

### HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

du lundi au vendredi :  
de 9 h 00 à 11 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h 30

### NOUS ÉCRIRE

3 ZA de Crozet – BP 22  
03190 Vallon-en-Sully  
[secretariat@sivom-vallon.fr](mailto:secretariat@sivom-vallon.fr)

### RETROUVEZ-NOUS SUR

[www.sivom-vallon.fr](http://www.sivom-vallon.fr)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
OU UNE URGENCE ?**

**04 70 06 50 51**

7 jours sur 7 et 24 h sur 24

Directeur de la publication :

B. FAUREAU

Directeur délégué :

J. PILARD

Rédaction :

J. PILARD, G. THOMAS, M. DESFORGES

Photos :

SIVOM



## LE RÉSERVOIR D'INFOS



### LE MOT DU PRÉSIDENT

#### *Aller de l'avant... 2014-2015*

**L**e changement est dans l'air du temps pour reprendre le thème de notre bulletin de l'an dernier ! Après le renouvellement du Comité Syndical, nous poursuivons notre évolution par l'extension des bureaux. Ceci va permettre d'assurer dans de bonnes conditions le développement actuel et futur de nos services, d'améliorer la qualité d'accueil offerte à nos abonnés lors de leurs visites et de réduire le coût de nos dépenses énergétiques (électricité, chauffage) conformément à la réglementation thermique. Vos interlocuteurs, eux, ne changent pas et seront ravis de vous accueillir tout au long de l'année.

Vous savez que l'EAU reste le coeur de nos préoccupations, car EAU de Qualité = ALIMENTATION et ENVIRONNEMENT de QUALITE = SANTÉ pour tous. Nous avons donc lancé un diagnostic sur le réseau d'eau potable pour pouvoir programmer les travaux qui permettront d'améliorer la qualité de notre réseau sur ces dix prochaines années... suite logique après la mise en place des compteurs sectoriels, outil majeur dans la détection des fuites. Gaspiller l'eau n'est pas tolérable, vous en conviendrez ...cela s'apprend dès le plus jeune âge. C'est pourquoi nous pouvons saluer les initiatives qui vont dans ce sens, comme vous le découvrirez dans notre nouvelle rubrique " Actu Education " .

Merci pour vos remarques et suggestions tout au long de l'année qui nous permettent d'évoluer.

Je vous souhaite une très bonne lecture à tous !

**Bernard FAUREAU** Président du SIVOM



### ! RAPPELS UTILES

#### **Communiquer ses index de compteur :**

cela peut sembler tellement évident et pourtant c'est une démarche parfois oubliée par un locataire entrant ou sortant, ou lors d'un changement de propriété. De même, nos abonnés qui ne viennent que pour le temps d'une saison et sont absents en période de relève de compteurs (de septembre à décembre) n'ont pas toujours le réflexe de nous communiquer le chiffre de leurs m<sup>3</sup> consommés, **essentiel à leur bonne facturation...** Et même s'il n'y a eu aucune consommation par rapport à l'an dernier, cela aussi doit nous être rapporté. **Par quel moyen transmettre vos informations ?** Par tout moyen écrit : mail, courrier...

#### **Les contrats d'abonnements :**

Disposer d'un compteur d'eau, pouvoir rejeter ses eaux usées dans le réseau collectif nécessitent d'établir obligatoirement et préalablement un contrat d'abonnement entre le SIVOM et vous-même.

C'est un engagement moral et juridique de votre part et de la nôtre qui se matérialise par la **signature de documents papier et la fourniture de pièces justificatives**. Mais il arrive que nous devions relancer plusieurs fois nos abonnés pour finaliser un dossier d'abonnement ; c'est une perte de temps et surtout prendre le risque pour vous d'une interruption de nos services, bien indépendante de notre volonté.

Dans votre intérêt, **nous vous remercions d'apporter le plus grand soin à cette démarche** qui est indispensable au bon fonctionnement du service.

## ACTU LOCALE

### ➔ Nouveauté SPANC 2015

La mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif – dénommé aussi SPANC – est obligatoire pour les communes.

Le SIVOM de Nord Rive Droite du Cher exécute, pour le compte de ses douze communes adhérentes, le diagnostic des installations existantes, le contrôle périodique de ces dernières ainsi que le conseil et le contrôle lors de la mise en place ou de l'amélioration des dispositifs. Les contrôles réalisés constituent des prestations qui permettent aux usagers d'être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'assainissement non collectif.

Le SPANC est, et doit être, financé entièrement par ces redevances acquittées par les usagers en contrepartie des prestations fournies.

Le contrôle périodique obligatoire des installations existantes donnera lieu, à partir de 2015, à l'exercice d'une prestation globale dont le résultat est la production d'un diagnostic périodique de bon fonctionnement. Afin de couvrir les frais de cette prestation, une redevance annuelle, dont le montant s'élèvera, cette année, à 23 € HT par dispositif, sera mise en place à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2015 par l'intermédiaire d'une facture supplémentaire à l'attention des propriétaires des immeubles concernés. Pour plus d'informations, vous pouvez également nous joindre par téléphone au 04.70.06.50.51 ou par mail sur [secretariat@sivom-vallon.fr](mailto:secretariat@sivom-vallon.fr).



## LE RÉGLEMENT DES FACTURES EN ESPECES

Le Centre des Finances Publiques nous informe que les paiements en espèces concernant les impôts, taxes, amendes produits divers ainsi que les factures hospitalières ou des collectivités locales telles que celles émises par votre SIVOM sont limités à la somme de 300 €. Pour des abonnés ne possédant pas de compte bancaire et qui doivent régler des sommes supérieures à 300 €, des solutions existent et pour cela, il convient de prendre contact avec la Trésorerie de Hérisson.

## ACTU TRAVAUX

### Travaux d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- à Hérisson, construction du réseau sur la rive gauche de l'Aumance ≈ 500 000 €

- à Saint Bonnet Tronçais, extension du réseau au lotissement " Le Rang du Haut " ≈ 150 000 €

### Travaux sur le réseau d'EAU

- à Meaulne, renouvellement des canalisations

Routes de Vitray, d'Ainay et du Vernet ≈ 70 000 €

- étude diagnostique sur l'ensemble du réseau ≈ 90 000 €



## ACTU ÉDUCATION

### ➔ Eau défi : participez à l'appel à projets !

Ecoles, collèges et lycées de l'académie d'Orléans-Tours sur le bassin Loire-Bretagne : participez à l'appel à projets Eau défi en vous inscrivant jusqu'au 16 octobre 2015. Le dispositif Eau défi s'adresse aux établissements scolaires qui souhaitent agir en faveur de l'environnement en réalisant un projet lié à l'eau. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

[http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace\\_educatif/sensibiliser\\_et\\_eduquer/ap\\_pels\\_a\\_projets/eau-defi\\_2015.pdf](http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/sensibiliser_et_eduquer/ap_pels_a_projets/eau-defi_2015.pdf)

### ➔ Journée mondiale de l'eau le 22 mars

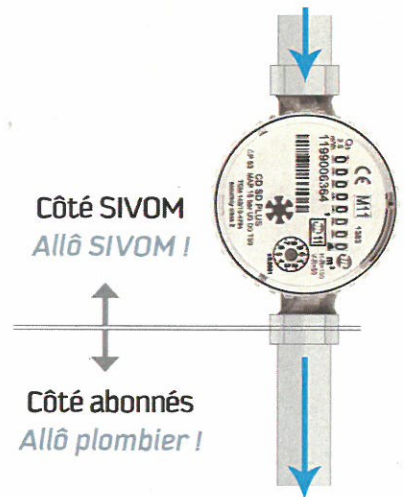
La Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce, se célèbre le 22 mars de chaque année dans le monde entier. En 1992, c'est la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui a institué cette journée destinée à tous les publics. Un concours d'affiches pour commémorer cette journée est organisé annuellement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

[http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace\\_educatif/sensibiliser\\_et\\_eduquer/concours\\_daffiches/fiche-com\\_jme2015.pdf](http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/sensibiliser_et_eduquer/concours_daffiches/fiche-com_jme2015.pdf)



## BON À SAVOIR

Une fuite d'eau au compteur ?  
Allô SIVOM ou Allô Plombier ?



## N NOUVEAU !

Sur [www.sivom-vallon.fr](http://www.sivom-vallon.fr) vous trouverez, pour vous aider, un petit tutoriel pratique présentant un exemple de terrassement pour réaliser une tranchée drainante des Eaux pluviales.